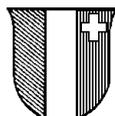


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 51, du 23 décembre 2016

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 12 janvier 2017
- délai de dépôt des signatures: 12 janvier 2017



Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'080'000 francs pour la migration technique progressive des antennes du réseau de secours Polycom entre 2016 et 2020

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 14 septembre 2016,
décrète :*

Article premier Un crédit d'engagement de 2'080'000 francs est accordé au Conseil d'État pour financer la migration technique progressive des antennes du réseau de secours Polycom entre 2016 et 2020.

Art. 2 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les dépenses seront portées au compte des investissements du Département de la justice, de la sécurité et de la culture sous l'intitulé « Évolution du système Polycom ».

Art. 4 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes du 20 août 2014.

Art. 5 ¹Le présent décret sera soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 15 décembre 2016

générale,

Au nom du Grand Conseil:

Le président, La secrétaire

X. CHALLANDES J. PUG